CONNAITRE POUR AGIR

Contre les dépôts sauvages de déchets verts.

L'incivilité est un comportement récurrent en la matière : il paraît parfois si simple de se débarrasser discrètement de ses déchets en les abandonnant de préférence loin de chez soi. Les raisons immédiates pour s'opposer à ces comportements sont d'abord matérielles comme les nuisances visuelles et olfactives ou le risque de pullulations de rats et d'insectes.

D'autres menaces sont plus insidieuses, comme le risque de pollution de l'eau et du sol. En effet, tontes de gazon et branches taillées, bien que naturelles, ont un effet pernicieux sur les lisières de forêts, les chemins, les bords de routes et de cours d'eau où on les dépose sans vergogne : leur décomposition dégage de grandes quantités d'azote, élément fertilisant qui favorise l'envahissement ponctuel par les orties, les graminées les plus vigoureuses, aux dépens de la flore naturelle. C'est le phénomène appelé par les spécialistes « eutrophisation » (enrichissement excessif). L'endroit perd alors de son charme, quand il ne devient pas impraticable (exemple de Gorréquer).

Pourtant beaucoup de nos citoyens sont sensibles à la question de la qualité du cadre de vie et de la propreté de l'environnement. Et ils ont bien raison!

Les solutions : composter dans un coin de votre jardin, ou utiliser les aires prévues à cet effet.

LES AIRES DE DECHETS VERTS

Cinq aires de stockage des végétaux ont été mises en place sur le territoire de la Communauté des Communes. Le dépôt y est gratuit et elles sont ouvertes en permanence. Elles sont situées sur les communes de : Pencran, la Forest Landerneau, Hanvec, Loperhet et la Martyre.

http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/decheteries-et-aires-de-dechets-verts.htm